

## La sécurité



VIGIPIRATE

### Le mot du préfet

Mesdames et messieurs les Maires,

*Suite à l'assemblée générale de l'AMF 83 du 6 octobre, j'ai compris qu'il fallait renforcer nos liens de travail dans ces moments où la cohésion républicaine doit nous unir.*

*C'est pourquoi au-delà de nos rencontres, j'ai souhaité vous adresser régulièrement, une "lettre" axée sur les solutions que nous construisons ensemble pour les Varoises et les Varois.*

*Bien sincèrement  
Philippe Mahé*

À la suite de l'attaque au couteau à caractère terroriste qui a eu lieu le 13 octobre 2023 dans un lycée à Arras, faisant un mort et deux blessés, la Première ministre a décidé d'élever la posture VIGIPIRATE au niveau « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire avec effet immédiat et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Dans cette situation exceptionnelle, il est important de rappeler l'engagement de l'État aux côtés des maires dans le cadre du continuum de sécurité pour que les forces de sécurité intérieures, en pleine et entière collaboration avec les élus de la République oeuvrent à la sécurité de nos concitoyens, tous les jours et en tout point du territoire.

### Une présence renforcée des forces de sécurité

Conformément aux consignes du Gouvernement, le préfet du Var a aussitôt ordonné une mobilisation des forces de sécurité intérieure tournées notamment sur les lieux de cultes israélites et les établissements scolaires.

En soutien et complément de l'action des polices municipales engagées sur ce dispositif de sécurité renforcé et dont il faut souligner l'engagement, 1474 effectifs de police nationale et 923 militaires de la gendarmerie sont ainsi mobilisés chaque jour dans le Var.

Par ailleurs, une section de 30 militaires de la force Sentinelle a été déployée dans le Var pour venir en appui des forces de sécurité locales pour prévenir tout attentat.

Enfin, les CRS accordés au titre du Plan national de sécurité renforcé sont engagés eux aussi dans le schéma global de sécurisation avec le renforcement des patrouilles sur la voie publique.

Les  
effectifs  
mobilisés  
dans le Var



1474

POLICE  
NATIONALE



923

Gendarmerie  
nationale

Une force humaine



# Des mesures de sécurité accentuées dans les établissements recevant du public

Parce qu'un effort tout particulier doit être porté à la protection des sites institutionnels plusieurs mesures comme la surveillance des entrées avec les inspections visuelles des sacs et bagages à main doivent être systématiques comme le contrôle des objets entrants qu'il s'agisse du courrier ou des livraisons.

Cela s'accompagne de la surveillance des flux dans les locaux et par conséquent de la vérification du bon fonctionnement des systèmes de sécurité (alarme, évacuation, vidéosurveillance) et des procédures d'alerte, d'évacuation ou de mise à l'abri.

En complément et pour ce qui concerne les structures d'accueil collectif de mineurs, les établissements scolaires, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les lieux de culte, il convient de restreindre voire interdire les activités aux abords de ces lieux, d'en renforcer la surveillance et le contrôle lors de grands rassemblements.

Des guides méthodologiques sur la mise en œuvre des nouvelles mesures du plan **Vigipirate « Urgence Attentat »** sont librement accessibles à l'adresse suivante :

<https://www.sgdsn.gov.fr/vigipirate/les-guides>



## Focus Hyères

Une semaine après l'attentat d'Arras, plusieurs alertes à la bombe et menaces ont vivement perturbé le fonctionnement des écoles et des centres de loisirs de Hyères mais aussi la mairie, l'aéroport... Confinement, évacuation, levées de doutes, c'est grâce à un respect minutieux des procédures, au sang-froid des élus et des personnels communaux mais aussi à une collaboration efficace entre les policiers nationaux et municipaux que le calme est revenu.

Depuis, un garçon de 16 ans a été interpellé. Les auteurs de ces menaces risquent 30 000 € d'amende et jusqu'à 2 ans d'emprisonnement.



## Signalements antisémites ou pour radicalisation



Le Gouvernement a mis en place un numéro vert gratuit : **0 800 005 696** destiné à toute personne (famille, proche, ami, personnel associatif, entreprise...) ayant un doute sur une radicalisation ou un questionnement sur le sujet.

Pour les élus varois, leurs référents dans les services de police ou de gendarmerie peuvent recevoir leurs signalements ou plaintes. Ces signalements font l'objet d'un suivi particulier et attentif en préfecture.